

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2022-236

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 484/COL
Situation : Cimetière BILLY
Unité : UNITE6 - Empl : 69

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la demande présentée par Monsieur ACQUART Didier domicilié 24, rue des Vignes, 28500 Montreuil (Eure- et-Loir), et tendant à obtenir une concession dans le cimetière de terrain dans le **Cimetière BILLY** à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille. Concession destinée à ACQUART Denis décédé le 17/07/2022 à Clamart (92), au concessionnaire et son épouse Anne-Marie ACQUART née TRENTESAUX ultérieurement.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du **27 juillet 2022** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée une concession de 15 ans de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **26 juillet 2037** pour une durée de quinze ans.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/170 du 27 juillet 2022

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le **22 DEC. 2022**

Le Maire,
Conseiller régional,



P.F. Billet
Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification le

Accusé de réception le
028-212801344-20221222-DEC2022-236-AU
Date de télétransmission : 29/12/2022
Date de réception préfecture : 29/12/2022